

La place de l'islamo-collabo anti-juif Soral n'est pas en prison



Alain Soral a donc été arrêté, en pleine rue de Paris, par des policiers de la Brigade de répression de la délinquance à la personne (BRDP), que nous connaissons bien, puisqu'elle est la structure de police qui instruit toutes les plaintes pour des affaires de presse, et que, hélas, nombre de rédacteurs de Riposte Laïque ont eu l'occasion d'être interrogés par elle. Même si nous sommes fort éloignés d'Alain Soral, même si nous savons qu'il nous voue une haine pathologique, qu'il a parfois exprimé grossièrement, nous ne nous réjouissons absolument pas du harcèlement judiciaire qu'il subit, ni de ses nombreuses condamnations par la justice française.

<https://ripostelaique.com/soral-accuse-pierre-cassen-davoir-eu-la-peau-de-mennel.html>

Nous avons déjà exprimé, dans ces colonnes, par écrit ou par vidéo, ce que nous pensions de ce harcèlement.

<https://ripostelaique.com/faut-il-se-rejouir-que-soral-soit-condamne-a-3-mois-ferme-de-prison-non.html>

<https://ripostelaique.com/scandaleuse-condamnation-dalain-soral-a-un-an-de-prison-pour-negationnisme.html>

Pierre Cassen avait même réalisé une vidéo, en janvier 2019, sur une condamnation de Soral à 1 an de prison, et je viens de découvrir que la « communauté YouTube » l'a censurée.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/01/20/pierre-cassen-1->

[an-de-prison-contre-soral-cest-tres-inquietant-video/](#)

Je l'avoue, je me retrouve dans ce remarquable texte, publié par Breizh Infos, d'un contributeur qui, tout en prenant ses distances avec certains aspects peu sympathiques du personnage, voire avec sa ligne politique (personnellement, j'en prendrais davantage), exprime son indignation devant les pratiques de ce système, son inquiétude devant les priorités, renforcées, du ministère de la Justice dirigé par Dupond-Moretti, et son désaccord avec le silence observé dans des pans entiers de la mouvance patriote.

Bernard Bayle

Répression politique. Réflexions sur l'affaire Soral [L'Agora]

[Répression politique. Réflexions sur l'affaire Soral \[L'Agora\]](#)

« Provocation publique non suivie d'effet à la commission d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ». Tel est le motif qui explique qu'Alain Soral sera déféré au parquet ce jeudi après avoir été arrêté, en pleine rue, mardi, puis perquisitionné dans son domicile parisien et placé en garde à vue (NDLR : Il est poursuivi pour « provocation publique, non suivie d'effet, à la commission d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation », mais aussi pour « injure publique en raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée » et « provocation publique à la haine ou à la violence, à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée », tous délits prévus par la loi sur la presse de 1881).

Alain Soral n'est pas accusé de viol, comme l'est Gérard

Darmanin, pourtant récemment [nommé ministre de l'Intérieur bien qu'étant sous le coup d'une enquête](#), récemment rouverte.

Alain Soral n'est pas impliqué [dans le meurtre du jeune Adrien Perez sur le parking d'une boîte de nuit en 2018](#).

Alain Soral ne fait pas tous les jours la une des journaux, dans un pays en proie à une explosion des violences, aux meurtres, aux viols, aux agressions qui deviennent tristement « banales », ce qu'avait parfaitement décrit l'écrivain [Laurent Obertone](#) dans la France Orange Mécanique il y a quelques années.

Alain Soral n'est pas l'icône noire d'une presse mainstream qui a trouvé comme nouveaux héros un homme ayant braqué une femme enceinte avec un pistolet sur son ventre, et un autre accusé d'avoir violé un détenu sous la menace d'une fourchette...

Non, Alain Soral, comme à chaque fois qu'il est poursuivi en justice, relève de la loi sur la presse et de la 13^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Il est donc jugé, et condamné, pour des écrits, ou pour des paroles, pas pour des actes. C'est à nouveau ce qu'on lui reproche et qui justifie qu'on l'arrête aux yeux de la Justice [fraîchement dirigée par M Dupond-Moretti qui a, semble-t-il décidé de faire de « l'extrême droite »](#) sa priorité.

Quand bien même il aurait proféré les pires insanités. Alain Soral s'est contenté d'écrire, de parler, d'être dans son rôle de polémiste et de dissident. L'arrêter et vouloir le juger puis le mettre en prison (puisque c'est bien cela que semblent souhaiter les juges rouges qui sont derrière cette procédure), c'est finalement en partie lui donner raison ainsi qu'aux millions de personnes qui suivent, depuis des années, son travail en ligne, et qui manifestement, gênent le système.

Oui, c'est bien Alain Soral que l'on arrête aujourd'hui (et

[Boris Le Lay](#) que l'on condamne hier à de la prison ferme, là encore pour de simples écrits...). Lui et lui seul.

Détesté (ou admiré en silence) par toute une partie de la dissidence en raison de ses attaques, virulentes, contre des membres de la communauté juive et contre un « système sioniste » qu'il dénonce depuis des années, cela doit-il justifier un silence, ou pire encore, de hurler avec les loups, alors que ce dernier risque la prison encore une fois pour de simples paroles, pour de simples écrits, pas pour avoir violé une sexagénaire, [pour avoir tabassé un passant](#), pour avoir [agressé sexuellement](#) une jeune femme ?

« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ». Cette phrase, on ne cesse de l'entendre, notamment sur CNews, seule télévision qui laisse un peu de place à quelques chroniqueurs moins politiquement corrects que les autres. On aimerait réellement que des Éric Zemmour, des Michel Onfray, des Mathieu Bock-Côté, des Alain Finkielkraut, des Eugénie Bastié ou des Élisabeth Lévy, qui ne partagent pas les points de vue d'Alain Soral, prennent la parole, profitent des audiences dont ils bénéficient, et défendent son droit, lui aussi, à polémiquer, à exister politiquement et médiatiquement.

Car sinon, ce combat pour la liberté d'expression dont se pâment certains « dissidents tolérés » apparaîtra bientôt comme un combat d'opérette, un combat toléré par le système, qui a besoin dans tous les cas de dissidents choisis pour survivre (tout en éliminant ceux qui refusent de se plier aux règles du jeu).

On attend aussi la réaction de Marine Le Pen, opposante politique numéro un à Emmanuel Macron si l'on en croit les sondages, mais également avocate. Il serait bien qu'elle dise publiquement ce qu'elle pense de l'arrestation d'un homme (par ailleurs ancien compagnon de route de son parti) en raison de

ses paroles et de ses écrits, et de sa possible mise en détention à venir.

Autant Alain Soral peut irriter, c'est le moins que l'on puisse dire, avec certaines de ses analyses, de ses propos parfois réducteurs et de ses propositions. Autant il peut, aussi, aux yeux de beaucoup, paraître détestable humainement notamment. Mais qui ne peut être extrêmement admiratif du combattant politique qu'il est ? Ceux qui se réjouissent de son interpellation m'écœurent profondément.

Ce qu'ils ne semblent pas comprendre, c'est qu'aujourd'hui c'est Alain Soral, comme hier Boris Le Lay, comme depuis quelques années les censures généralisées des uns et des autres au sein des réseaux sociaux. Qui vous dit que demain, ce ne sera pas vous ? Vous en êtes certain, vraiment ? Alors ne laissez pas passer cela.

Julien Dir